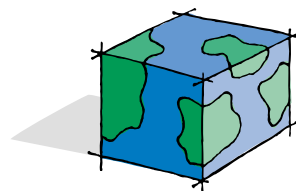


IDAL

Votre partenaire pour investir au Liban



République Libanaise
Présidence du Conseil des Ministres



IDAL



Source: MAPS Geosystems

Investir dans l'avenir



L'une des principales missions de l'Agence pour le Développement des Investissements au Liban IDAL est de procurer aux futurs investisseurs le plus ample aperçu, à la fois objectif et constructif, des atouts du Liban d'aujourd'hui. À cet effet, l'Agence met en avant les avantages réels offerts par le pays grâce à sa situation géographique stratégique, à l'excellente qualification de ses ressources humaines, à son système bancaire sophistiqué, à son climat agréable et à son système juridique moderne. Plus essentiel encore est le fait qu'IDAL aide les investisseurs à traduire leur perception et leur connaissance du pays en opportunités d'affaires lucratives et en projets de développement à long terme.

IDAL facilite les investissements en les rendant plus simples, plus rapides et plus productifs, qu'ils soient à court ou à long terme. Grâce à la nouvelle loi de développement des investissements au Liban, IDAL est encore mieux à même d'aider à l'installation et au fonctionnement d'entreprises au Liban en offrant de nombreux nouveaux avantages aux investisseurs: des exemptions fiscales et des soutiens aux activités touristiques, agricoles, agro-alimentaires, industrielles, technologiques, des télécommunications et de l'informatique. Mais la clef de l'efficacité de IDAL réside en son service centralisé "Guichet Unique" qui en fait l'interlocuteur unique pour toutes les démarches pratiques: l'obtention des licences et des permis, la fourniture des études de marché, les mises en relations idéales entre les entrepreneurs et les investisseurs adéquats.

Aujourd'hui, grâce à la nouvelle politique d'investissement, à un climat propice aux investissements et au précieux soutien du gouvernement libanais, l'IDAL est plus que jamais votre meilleur partenaire pour investir au Liban.

Samih Barbir

Président - Directeur Général

Raisons pour investir au Liban

Cœur du Moyen Orient et carrefour entre trois continents, le Liban a longtemps été le point de convergence des routes du commerce et le lieu de rencontres de nombreux peuples, d'où sa culture nationale unique, riche et variée. Le pays qui a vu naître l'alphabet est aujourd'hui un centre régional et international pour le commerce, les finances, les services, l'industrie, la culture et le tourisme.

Une position géographique stratégique

Au centre de l'Est méditerranéen, le Liban est le point de rencontre entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Cette position géographique offre aussi une grande variété de climats et d'écosystèmes.

Une économie libérale

Contrairement aux autres pays de la région, le Liban bénéficie d'une politique d'investissement de marché libre, d'un environnement économique libéral et d'un secteur privé dynamique et entreprenant.

Une garantie des investissements

Plusieurs institutions nationales et internationales jouissant d'une expertise au niveau local et international protègent vos investissements contre les risques non commerciaux.

Un environnement financier sûr et ouvert

Le marché libre des taux de change, l'entière convertibilité de la monnaie, l'absence totale de contraintes sur les mouvements de capitaux ainsi que la loi du secret bancaire font du Liban la terre idéale pour le développement de vos affaires.

Un cadre juridique moderne et non-discriminatoire

Le Liban bénéficie d'une structure juridique moderne qui protège les droits et avoirs des investisseurs aussi bien libanais qu'étrangers.

Des opportunités d'investissements encore inexploitées

Le Liban dispose d'un large éventail d'opportunités d'investissements dans tous les secteurs de l'économie tandis que sa position géographique donne un accès à un large marché régional en plein essor.

Des taxes modérées

Avec 15% de taux d'imposition sur les sociétés, les charges fiscales au Liban sont parmi les plus faibles au monde.

Un capital humain

Les nombreuses compétences des ressources humaines constituent le principal atout du Liban. La main d'œuvre libanaise est cultivée, flexible, multilingue et très polyvalente. Elle est parmi les plus qualifiées du Moyen Orient.



Une infrastructure en plein développement

Avec un système de télécommunications sophistiqué, un réseau électrique entièrement opérationnel, un nouvel aéroport international, des installations portuaires élargies et remises à neuf et un ambitieux programme de réhabilitation des routes, le Liban possède une des meilleures infrastructures de la région.

Un cadre de vie unique

Une illustre et riche histoire marquée par l'apport de plusieurs civilisations, un climat idéal, une culture éclairée et une vie nocturne animée font non seulement du Liban un pays pour investir mais également un lieu de vie idéal.

IDAL

Agence pour le développement des investissements au Liban

L'Agence pour le Développement des Investissements au Liban est une institution publique chargée de promouvoir les investissements des capitaux privés au Liban et d'aider les investisseurs à développer et mettre en œuvre leurs projets. L'IDAL a spécialement été fondée pour travailler en étroite collaboration avec les ministères et les administrations publiques, sous la tutelle directe du Président du Conseil des Ministres. Sur la base de la loi No 360 pour la promotion des investissements en date du 16 août 2001, IDAL regroupe plusieurs activités.

1 Une large gamme de services

Les services offerts aux investisseurs vont de la collecte d'informations à l'assistance dans l'établissement d'une société en passant par l'émission rapide des autorisations et permis requis par les autorités libanaises. Ces services comprennent:

- Le service "Guichet Unique" qui donne à IDAL le pouvoir de se substituer aux administrations et institutions publiques ainsi qu'aux municipalités afin d'accélérer le processus d'émission des autorisations et permis nécessaires.
- L'intermédiaire entre les entreprises et les investisseurs, service qui favorise la rencontre entre entrepreneurs locaux et investisseurs locaux et internationaux afin de mettre en place des projets en partenariat.
- Le centre d'information et d'assistance aux investisseurs qui leur fournit des renseignements approfondis, détaillés et fiables sur leurs domaines d'intérêt.



2 Des incitations à l'investissement

IDAL fournit des incitations, des exemptions, des réductions et des facilités aux projets d'investissement sur la base d'un système de classification des zones d'investissement visant à répartir efficacement et équitablement les activités économiques sur l'ensemble du pays.



3 Des contrats globaux

Le "Contrat Global d'incitations" dont IDAL fait la promotion offre des encouragements personnalisés, des exemptions, des réductions et des facilités aux projets d'investissements. Ce contrat définit autant les droits et les obligations de l'Agence que ceux des investisseurs, y compris ceux qui se sont engagé à exécuter des projets dans un délai limité.



4 Joint-venture

IDAL peut participer directement au capital des sociétés anonymes qui veulent mettre en valeur les secteurs du tourisme libanais et des produits agricoles et/ou industriels libanais, ainsi que celles qui travaillent à la mise en œuvre et la gestion d'incubateurs facilitant les innovations, entre autres dans les domaines de la technologie, de l'informatique et de la communication.



Géographie

Superficie: 10452 Km²

Longueur du littoral: 210 Km

Altitude maximale: 3.083 m

Température moyenne: 20,7° C

Moyenne des précipitations: 893 mm/an

Taux moyen d'humidité: 68%

Informations de base:

Système politique: Démocratie parlementaire

Population: 4 millions

Taux de la croissance de la population: 2,0 %

Densité de la population: 306 ha./km²

Population urbaine: 87%

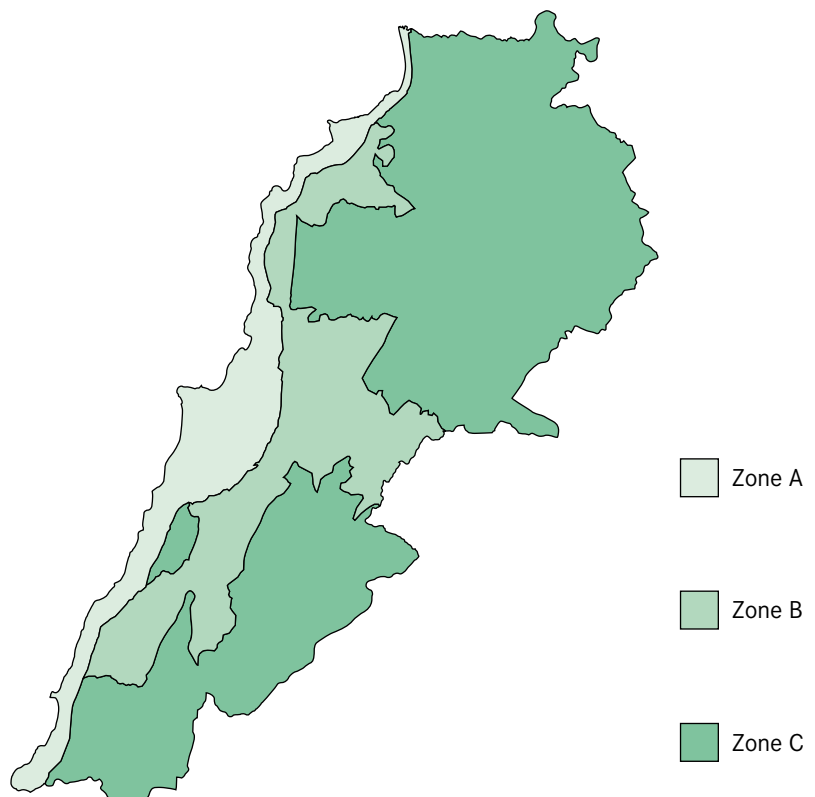
Main d'œuvre active: 1,2 million

Taux d'alphabétisme: 91 %

Langue officielle: Arabe

(les langues anglaises, française et arméniennes sont couramment parlées)

Monnaie: Livre libanaise



5 Promotion des exportations

IDAL fait la promotion des produits libanais, en particulier les produits agricoles et agro-industriels.



Tourisme et projets maritimes

Le conseil d'administration d'IDAL peut appliquer aux projets de la Zone A les exemptions, les facilités et les réductions dont jouissent les projets de la Zone B relatifs au tourisme et aux ressources maritimes.



6 Rôle consultatif

IDAL conseille le gouvernement libanais sur des questions relatives aux investissements en faisant des recommandations et en offrant des solutions pratiques quant au changement des cadres légaux et administratifs visant à améliorer le climat d'investissement au Liban.



Haute technologie et technologies de l'information

Les projets de haute technologie et de technologie de l'information peuvent bénéficier des exemptions, des facilités et des réductions accordées aux projets de la Zone C quel que soit leur emplacement.



Incitations offertes par zone d'investissement

Zone A Permis de travail pour toutes les catégories.
Exemption totale pour une période de 2 ans de l'impôt sur le revenu si 40% au moins des actions de la société sont cotées à la Bourse de Beyrouth.

Zone B Permis de travail pour toutes les catégories.
50% de réduction pour une période de 5 ans de l'impôt sur le revenu et la distribution des dividendes.
Exemption totale pour une période supplémentaire de 2 ans de l'impôt sur le revenu si au moins 40% des actions de la société sont cotées à la Bourse de Beyrouth.

Zone C Permis de travail pour toutes les catégories.
Exemption totale pour une période de 10 ans de l'impôt sur le revenu et la distribution des dividendes.
Exemption totale pour une période supplémentaire de 2 ans de l'impôt sur le revenu si au moins 40% des actions de la compagnie sont cotées à la Bourse de Beyrouth.

Le Contrat Global

Le Contrat Global comprend un ensemble d'incitations, d'exemptions, de réductions et de facilités accordées aux projets d'investissement en vertu d'un contrat définissant les conditions, les droits et les obligations d'IDAL comme ceux de l'investisseur. Le contrat doit être approuvé par le Conseil des Ministres suite à une recommandation du Président du Conseil des Ministres et après la signature d'un accord exécutoire entre IDAL et l'investisseur. Les projets au bénéfice du système de contrat global jouissent au plus des avantages suivants:

- L'obtention des permis de travail de toutes sortes de catégories.
- L'exemption totale de l'impôt sur le revenu et la distribution des dividendes.
- Une réduction jusqu'à 50% des frais des permis de travail et de séjour, quelle que soit la catégorie et selon le nombre de permis requis ainsi que la réduction de moitié de la valeur du certificat de dépôt auprès de la Banque de l'Habitat.
- Une exemption fiscale des sociétés anonymes dont l'objectif est d'acquiescer et/ou de gérer un projet d'investissement, ainsi que l'exemption de l'obligation d'avoir des personnes physiques ou légales de nationalité libanaise dans leur conseil d'administration.
- Une réduction jusqu'à 50% au plus des frais de permis de construction lié à l'exécution du projet.
- Une exemption totale des frais relatifs à l'enregistrement des terrains au registre foncier et des frais de lotissement, de remembrement, d'hypothèque et d'enregistrement des contrats de location au registre des biens fonciers.
- En cas de litige et en l'absence d'une solution à l'amiable entre IDAL et l'investisseur, les parties peuvent avoir recours à un arbitrage au Liban ou dans tout autre centre international d'arbitrage.

Des contacts utiles:

Ministère de l'Economie et du Commerce

www.economy.gov.lb

Ministère des Finances

www.finance.gov.lb

Ministère du Tourisme

www.tourism.gov.lb

Banque du Liban

www.bdl.gov.lb

Conseil pour le Développement et la Reconstruction

www.cdr.gov.lb

Administration Centrale des Statistiques

www.cas.gov.lb

Association des Industriels Libanais

www.ali.gov.lb

Direction Générale des Douanes

www.customs.gov.lb

Bureau du Ministre d'Etat pour la réforme Administrative (OMSAR) www.omsar.gov.lb



Crédit photographique: Ministère du Tourisme, Solidere, Maps, PhotoDisc.
Conception et mise au net: Mind the gap

Investment Development Authority of Lebanon

B.P. 113-7251 Hamra • Beyrouth 1103-2170 • Liban
Tél: (+961-1) 983 306/7/8 • Fax: (+961-1) 983 302/3
E-mail: invest@idal.com.lb • <http://www.idal.com.lb>

